

Ni licenciement, Ni APC*!



Pour un syndicalisme démocratique
dans l'entreprise

<https://facebook.com/cgtairbus>
<http://airbusce.reference-syndicale.fr/>
<https://www.cgt-airbus-toulouse.fr/>

La crise du COVID impacte fortement l'industrie aéronautique. Airbus a dû adapter ses cadences de production (avec une réduction de l'ordre de 30-40%) et dit devoir se restructurer en s'adaptant à la situation avec un PSE* et un APC*. Pour la CGT, il y a d'autres solutions que de supprimer des emplois et attaquer les conquits sociaux des salariés.

La situation commerciale d'Airbus reste très positive

Avec 7501 avions au 31 août 2020, le carnet de commande ne désemplit pas. Il était de 7482 avions au 31 décembre 2019. De plus, la production reprend, 50 avions seront produits par mois au dernier trimestre 2020 alors qu'il était de 55 avions en février 2020.

Sans nier les baisses de livraisons au premier semestre 2020, les perspectives restent très encourageantes. Pas besoin d'un PSE* ni d'un APC* pour faire face à la situation, il suffit d'utiliser l'APLD* et les mesures d'âges (DCAA*). Démonstration!



APLD* : le bon dispositif pour passer la crise sans compromettre l'avenir

Applicable sur une durée de 24 mois, ce dispositif permet à l'entreprise de recourir jusqu'à 40% de chômage partiel, pour tout ou partie des salariés avec le maintien de la rémunération des salariés à 70% du brut (indemnisé à 60% par l'état), soit 84 % du net pour les heures d'activité partielle. La CGT revendique 100% pour tous comme cela est déjà possible par la convention collective des cadres, la différence doit être abondée par l'entreprise.

Proposition direction : APLD* sur 9000 salariés = maintien de 1300 emplois
Revendication CGT : APLD* sur 30 000 salariés = maintien de 4300 emplois

Il n'y a donc pas besoin d'un plan de suppression de 4248 emplois (PSE) annoncé par la direction.

Ce même dispositif doit être appliqué dans toute la filière chez les équipementiers et les sous-traitants. Ce mécanisme aurait le grand avantage de conserver les savoir-faire nécessaires à la reprise de la production et à la R&D pour préparer le futur, pour maintenir l'activité dans les territoires et pour soutenir la consommation (les particuliers représentent 50% de la demande économique globale)

DCAA* : la solution pour l'embauche des jeunes

Ce dispositif a été négocié en 2014 à Airbus et signé par la CGT. Il permet un départ anticipé en retraite jusqu'à 4 ans avant la date de départ à taux plein de tout salarié. Or la direction propose aujourd'hui un départ anticipé en retraite seulement 2 ans avant le départ à taux plein. Elle sous-utilise donc la capacité du dispositif.



Application-mobile
Airbus CGT Toulouse

15 septembre 2020

La crise COVID a provoqué le gel des embauches à Airbus et en particulier celles des jeunes. Un dispositif tel que le DCAA* permettrait d'embaucher des jeunes en contrepartie de départs anticipés à la retraite. Cela permettrait de maintenir les compétences requises pour la production du carnet de commande.

Les retours de Mobility Pathway indiquent un fort intérêt des salariés pour ce dispositif DCAA*. Mais la direction dit qu'il est nécessaire de faire davantage d'économies, grâce à un APC*, pour financer ce dispositif au-delà de 650 départs. La CGT n'accepte pas ce chantage et considère que le dispositif DCAA* seul ferait faire des économies à Airbus, un jeune salarié ayant un salaire inférieur à un salarié en fin de carrière.

Par ses choix en matière d'emploi et de politique sociale principalement basés sur un PSE* et un APC*, la direction d'Airbus met la **priorité sur le retour de rentabilité à court terme et par là, menace l'avenir de l'entreprise et de toute la filière**. Elle aggrave ainsi l'économie locale et nationale. La CGT dénonce la logique mortifère.

Par ailleurs, la **CGT dénonce que le plan de soutien à l'aéronautique et le plan de relance de l'état ne soient assortis d'aucune garantie**. Au lieu de protéger l'emploi, l'état opte pour la protection des intérêts des actionnaires et le laisser-faire des plans sociaux et du chantage à l'emploi. Déjà 600 000 emplois supprimés en France depuis le début de la crise...



Mobilisons-nous pour la défense de l'emploi ce jeudi 17 septembre Rendez-vous à 10h à Toulouse (rond-point Arnaud Bernard)

Airbus SAS : débrayage de 9:30 à 11:30 jusqu'à la journée complète pour ceux qui le souhaitent.

Airbus Opérations : débrayage de 9 heures 15 à 12 heures jusqu'à la journée complète pour ceux qui le souhaitent. Pour les équipes, 2 heures 45 de débrayage en début ou en fin de poste et jusqu'à la vacation complète pour ceux qui le souhaitent

Glossaire

***APC:** Accord de Performance Collective. Dispositif légal de chantage à l'emploi créé par la loi Pénicaud en 2019, permettant de baisser le coût du travail (baisse des salaires ou primes, augmentation temps de travail, réduction des congés, etc) pour préserver temporairement des emplois dans les entreprises.

***APLD:** Activité Partielle Longue Durée. Dispositif légal permettant aux entreprises et à leurs salariés de bénéficier de mesures de chômage partiel à long terme (4 x 6 mois sur 3 ans maximum), moyennant la signature d'un accord entre la direction et les organisations syndicales.

***DCAA:** Dispositif de Cessation d'Activité Anticipée = dispositif de retraite anticipée.

***PSE:** Plan Social d'Entreprise appelé aussi Plan de Suppression d'Emplois.



Application-mobile
Airbus CGT Toulouse